

VIE COMMUNALE



École primaire de Saint-Blaise-du-Buis

L'école primaire « Paulette Collavet » de Saint-Blaise-du-Buis constitue une petite réserve de livres à destination des enfants. Cette « bibliothèque » sera à disposition des élèves dans la cour de l'école. Si vous avez des ouvrages, BD, Mangas, livres adaptés aux enfants du CP au CM2, un carton est à votre disposition dans la cour de l'école pour les déposer. Merci d'avance pour vos dons !

École maternelle de Réaumont

Durant tout le mois de juin, les enfants de l'école maternelle de Réaumont ont eu l'occasion de découvrir le tennis à travers des séances encadrées par un professeur diplômé. Une belle initiative organisée sur la commune, qui a permis aux plus jeunes de s'initier à ce sport dans un cadre ludique et adapté à leur âge.

Sous l'œil attentif de leur enseignant et du professeur de tennis, les enfants ont appris à manier la raquette, et à développer leur coordination tout en s'amusant. Chaque séance a été pensée pour favoriser l'éveil corporel, la concentration, et bien sûr le plaisir de bouger ensemble.



Un nouveau cœur pour Réaumont

Réunion publique du 17 avril

Après une présentation du diagnostic par l'équipe de programmeur, l'atelier du 17 avril a permis aux habitants d'apporter leur avis et éclairage sur plusieurs scénarios d'usage et d'aménagements de la maison Perrin, de la Mairie, et des espaces publics attenants. Ce travail permettra d'enrichir la réflexion et de cibler certains scénarios dans les prochains mois. Les documents,

scénarios et supports ayant servi à la réflexion sont visibles en mairie et consultables sur le site internet de la mairie, rubrique vie municipale.

10 vélos de prêt pour les Réaumontois

La mise en prêt de 10 vélos électriques Mvélo+ pour les Réaumontois initialement prévue le 7 juin dernier a malheureusement dû être annulée.

Mvélo+, service de location de vélo et de stationnement sécurisé du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, propose à 10 habitants de Réaumont de louer gratuitement un vélo à assistance électrique pendant un mois, du 27 août au 24 septembre. Votre vélo sera à récupérer le 27 août à 18h00, devant la mairie.

Cette offre vous intéresse ? Alors inscrivez-vous* sans plus attendre sur le site de Mvélo+ <https://www.veloplus-m.fr/1511-s-inscrire-au-test-vae-dans-votre-commune.htm>.

*L'inscription au préalable est obligatoire, aucune inscription sur place ne sera acceptée. Les inscriptions sont closes 3 jours avant la date de début du test.



VIE COMMUNALE

Judo enfant



JUDO ENFANT A REAUMONT

LES JEUDIS A LA SALLE DES FETES
SEANCES LUDIQUES ET EDUCATIVES

17H	17H45	17H45	18H45
2021/2020/2019		2018/2017/2016	

RECUPERATION DES ENFANTS A L'ECOLE
(APRES INSCRIPTIONS ET UNIQUEMENT POUR LE CRENEAU DE 17H)

SEANCES D'ESSAIS GRATUITES DES
LE JEUDI 4 SEPTEMBRE

TARIF: 138€ +42€ (licence reversée à la fédération)

CONTACT: Sandrine LAURENT
reaumontjudo@yahoo.com
06 48 07 05 27

"le judo c'est l'école de la vie"



Les cours de judo pour enfant vont reprendre à partir de septembre 2025 à Réaumont et auront lieu dans la salle des fêtes. Des séances d'essais gratuites vous seront proposées le jeudi 4 septembre. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Sandrine LAURENT par mail à l'adresse suivante : reaumontjudo@yahoo.com ou par téléphone au 06 48 07 05 27.

Concours Kangourou des maths 2025

Nous félicitons Théo Descamps, élève de CM1 à l'école élémentaire « Paulette Collavet » de Saint-Blaise-du-Buis, pour sa première place nationale niveau CM1 au concours "kangourou des mathématiques" 2025.



Fin des ateliers musicaux

Depuis le mois d'avril ont démarré les ateliers musicaux JOS Production Cœur Vert avec un groupe de sept chanteuses et chanteurs à Réaumont. Lundi 26 mai, après cinq ateliers organisés à la mairie, Olivier GRANIER et le groupe ont présenté leur spectacle au restaurant « Le Petit Charlot » de La Murette. Le spectacle a conquis l'ensemble des personnes présentes qui étaient venues nombreuses pour partager ce moment.



Le 16 juin prochain, de nouveaux ateliers démarrent à La Murette dont deux places sont encore disponibles. Les ateliers sont financés par la Conférence des financeurs de l'Isère, donc gratuits pour les participants.

VIE COMMUNALE



La députée à la rencontre des élus

Sandrine NOSBE, Députée de la 9ème circonscription est venue rencontrer Patrick MOREL, Maire de Réaumont accompagné de ses Adjoints Françoise MOLLIER-SABET, Laurent LEGROS, Catherine RAVACHOL et Nicolas FOURNIER ainsi que quelques Conseillers Municipaux, Marion BERENGUER et Franck PRAT.

Une **présentation du village** a été faite avec la présentation des dossiers en cours et les différents projets d'avenir.

Cérémonie du 8 mai 2025

Le **jeudi 8 mai 2025** à 11 heures s'est déroulée la traditionnelle **cérémonie de commémoration** en présence de **Patrick MOREL, Maire de Réaumont, du Conseil Municipal, du Conseil Municipal des Enfants** et des représentants des **pompiers de Parménie** ainsi que des représentants de la **gendarmerie de Renage**.



22ème concours des écoles à vélo

Le **mardi 13 mai** a eu lieu le **22ème concours des écoles à vélo**, organisé par le **SMMAG** dans le cadre de la « **Faites du Vélo** ».

Les écoliers et écolières sont invités ce jour-là à venir à l'école à vélo, afin de découvrir ce mode de déplacement. A cette occasion, le groupe « **Vélobus** » de Réaumont a été réactivé pour accompagner les 8 sportifs et sportives jusqu'à Saint-Blaise-du-Buis.



Un déplacement agréable, avec les copains et les copines, et non polluant : de quoi arriver en pleine forme en classe !

Potager du CME

Une **nouvelle saison de plantation** a repris avec le **Conseil Municipal des Enfants**.

Les enfants, encadrés notamment par une réaumontoise bénévole, **Aude BARBARA**, ont déjà planté oignons et pommes de terres. Les plants de tomates, courgettes et autres cucurbitacées profitent de la pluie et du soleil pour se développer. **Les bénévoles souhaitant participer au développement du potager et encadrer les enfants** sont les bienvenus et peuvent se manifester auprès du **secrétariat de la mairie**.



VIE COMMUNALE

Urbanisme

Suite à l'approbation du PLU en date du 24 mars 2025, vous pourrez trouver ci-dessous les **informations utiles concernant vos différentes demandes pour vos travaux**. Pour rappel, l'ensemble des documents du PLU sont consultables sur le site internet de la mairie : <https://mairie-reaumont.fr> (Vie Municipale – Plan Local d'Urbanisme).

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOITURE

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau :

<5m² : **aucune formalité**

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace habitable :

<20m² : **DP**

>20m² : **DP**

Dans tous les cas, il est impératif de suivre les préconisations indiquées dans le règlement écrit du PLU, notamment la couleur des tuiles : **rouge vieilli**.

A noter que les toitures en **bac acier** ne sont **pas autorisées** pour les constructions dont l'emprise au sol est supérieure à 20m².

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX: DP

FACADE, RAVALEMENT: DP

CREATION FENETRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES: DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE OU COUVERTE, PERGOLA ou CARPORT (BETON ou BOIS)

- Sans surélévation ni fondation : **la surface et le revêtement doit être conforme au Coefficient de Biotope par Surface (CBS) - se référer au règlement écrit.**

- Surélévée et/ou avec fondations :

<5m² : **aucune formalité** mais respecter le CBS

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

Votre projet doit aussi prendre en compte les distances avec les limites parcelaires et le droit de vue.

CREATION D'UN GARAGE

La surface doit être conforme au Coefficient de Biotope par Surface (CBS) - se référer au règlement écrit.

<5m² : **aucune formalité** mais respecter le CBS

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

Nota: Le projet devra se situer soit en limite soit à plus de 3 mètres de la limite de propriété.

CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN GARAGE

La transformation d'un garage en surface habitable : **DP**

CLOTURE: DP

Interdit clôture opaque. La clôture doit pouvoir laisser passer la petite faune. Se référer au règlement écrit du PLU.

PISCINE

<10m², non couverte et restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

<100m² sans abri : **DP**

<100m² avec abri inférieur à 1,80m : **DP**

<100m² avec abri supérieur à 1,80m : **PC**

Dans tous les cas, la surface doit être conforme au Coefficient de Biotope par Surface (CBS)

En zone urbain, la piscine doit être implantée à au moins 4 mètres des limites de propriété. Se référer au règlement écrit du PLU.

PORTAIL DP

Une aire d'accès non close de 12,5 m² devra être aménagée. Se référer au règlement écrit du PLU.

VERANDA, ABRI DE JARDIN

<5m² : **aucune formalité** mais respecter le CBS

<20m² : **DP**

>20m² : **PC**

La surface doit être conforme au Coefficient de Biotope par Surface (CBS) Se référer au règlement écrit du PLU pour les architectures et emplacement autorisés.

Dans le cadre d'un permis de construire (PC):
- Pour une construction neuve: si la surface de plancher est supérieure à 150m² : obligation de recourir à un architecte
- Pour une extension : si la surface de plancher est supérieure à 150m² après travaux : obligation de recourir à un architecte

Nota: Dans le cas d'un projet en extension de la construction principale et en zone urbaine, les valeurs limites (DP / PC) peuvent être portées à 40 m², consulter le service urbanisme de la mairie pour plus de renseignements.